SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES
DE POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

COMMUNITY LEGAL SERVICES
OF POINTE-SAINT-CHARLES AND LITTLE-BURGUNDY

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017

2533 rue du Centre, bureau 101
Montréal Qc H3K 1J9
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381
www.servicesjuridiques.org

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017

Introduction 3

Priorités de l'année 2016-2017 4

Portrait de notre organisme 4

Le conseil d'administration 5
- La composition du conseil d'administration 2016-2017 6
- Principaux dossiers traités par le conseil d'administration 6
- Les comités du conseil d'administration 8

L'équipe de travail 8

Mandat de Centre local d'aide juridique 9
- Bienvenue aux enfants ! 10
- Quelques statistiques sur les dossiers individuels 10
- Ce que nous disent nos statistiques 2016-2017 11
- Services ajoutés à la Loi sur l'aide juridique en 2013 et 2014 13

Bons coups juridiques : Des dossiers où notre travail a fait une différence 15

Autres services juridiques offerts par notre équipe 16

Campagne de visibilité et de promotion 17
- Animation dans nos locaux 19

Éducation populaire et éducation aux droits 19
- Activités d'éducation populaire 20
- Diffusion d'information juridique 24
- Comité d'éducation aux droits 24
- Autres activités communautaires 25

Amélioration de l'accès à la justice 26
- Coalition pour l'accès à l'aide juridique 26
- Accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales 29
- Comité interne sur l'accès à la justice 30

Autres dossiers de défense collective des droits 31
- Aide sociale : Campagne « Pauvre + captif » 31
- Aide sociale : Contre le Programme Objectif Emploi 33
- Droit des locataires : Régie du logement, Régie du lentement 33
- Droit des locataires : Campagne « Espaces en voie de disparition » 34
- Austérité et sous-financement du milieu communautaire 35

Activités de concertation dans les quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne 36

Ancrage dans le milieu juridique et le milieu juridique communautaire 37

Priorités 2017-2018 37

INTRODUCTION

Une autre année se termine, un autre chapitre des 47 ans d'histoire des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. Nous voici rendus à ce moment important de l'année où nous partageons avec vous, cher.e.s membres et partenaires communautaires, nos réalisations, nos défis et nos réflexions concernant la dernière année.

L'année qui se termine a été marquée par deux grands thèmes : la défense des droits des locataires et la défense des droits des personnes prestataires de l'aide sociale. La défense des droits des locataires, surtout, a inspiré plusieurs ateliers, projets, mobilisations, actions et implications. Si bien que nous avons décidé de faire du droit au logement et de la gentrification le thème de notre animation lors de notre assemblée générale annuelle. Aussi, les deux dessins de la page couverture de ce rapport vous amènent faire un tour dans nos deux quartiers adorés.

Quant à l'aide sociale, nous avons dénoncé l'adoption du projet de loi 70 en novembre 2016 (devenu Loi 25) sur l'« *adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* » et nous demeurons aux aguets en attendant la publication du règlement qui mettra en oeuvre l'infâme Programme Objectif Emploi. La campagne « Pauvre + Captif » a de son côté continué de prendre de l'ampleur et de sensibiliser largement autour de la mesure raciste et discriminatoire limitant les séjours hors Québec pour les prestataires de l'aide sociale. Nous soulignons l'engagement et la persévérance des personnes directement affectées par cette mesure qui s'impliquent dans la campagne « Pauvre + Captif ».

Par ailleurs, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, dont nous assurons la coordination, poursuit son travail. On se souviendra que l'an dernier, nous avions célébré l'entrée en vigueur de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique. La Coalition procède présentement à l'analyse des résultats de cette hausse. Seront-ils à la hauteur de nos espoirs? L'accès à l'aide juridique s'en trouve-t-il amélioré? Pour l'instant, il n'y a pas lieu de sauter de joie. Une vigilance s'impose.

La justice sociale nous tient à cœur et guide nos actions. Et il y a encore beaucoup à faire… car en matière de droits sociaux et de défense collective de nos droits, les luttes sont multiples. Les attaques s'intensifient et les mesures d'austérité continuent d'appauvrir les gens avec qui nous travaillons. Aux *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne*, nous réitérons notre engagement pour la défense des droits économiques et sociaux.

Nous souhaitons souligner ici le dévouement, la rigueur et le travail exceptionnel des membres du conseil d'administration, ainsi que l'excellent travail et l'engagement des membres de l'équipe de travail. Aussi, nous levons notre chapeau à toutes les personnes qui font preuve de courage et de persévérance dans leur lutte au quotidien vers une plus grande justice. Ces personnes avec qui nous travaillons à la défense de leurs droits subissent trop souvent les injustices et les violences du système. Nous les remercions pour leur confiance.

Les pages qui suivent dressent un portrait du travail accompli durant la dernière année et nous permettront de regarder vers l'avant et de déterminer nos priorités pour l'année qui s'amorce.

Bonne lecture!
Juin 2017

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2016-2017

Commençons par un rappel des priorités adoptées lors de la dernière assemblée générale annuelle (8 juin 2016) et qui ont guidé notre action tout au long de l'année :

AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE ET DE L'ORGANISME

- Poursuivre les efforts pour améliorer la situation financière des *Services juridiques* et participer aux actions organisées pour obtenir la hausse du financement destiné aux organismes en défense collective des droits;
- Continuer la campagne de promotion et de visibilité;
- Dans un esprit de cogestion, solidifier les liens entre l'équipe et le conseil d'administration;

AU NIVEAU DES SERVICES JURIDIQUES

- Maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité;
- Continuer toute mesure d'éducation aux droits et de diffusion et de vulgarisation de l'information juridique;

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les politiques d'austérité du gouvernement du Québec avec les autres groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne et les coalitions multisectorielles mobilisées;
- Dénoncer et contrer, notamment par des actions en justice et des prises de positions publiques, les lois ou règlements qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus, particulièrement en matière de :
    - aide sociale;
    - droit des locataires.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

PORTRAIT DE NOTRE ORGANISME

Les *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne* est un organisme unique au Québec. En effet, l'organisme a été créé en 1970, avant même l'existence de la Loi sur l'aide juridique, avec une mission de défense des droits des personnes démunies. Notre organisme faisait alors partie du réseau des « cliniques juridiques » réparti à travers le Québec. D'ailleurs, ce réseau issu d'initiatives populaires a servi d'inspiration à la création du réseau de l'aide juridique et de la Loi sur l'aide juridique (1972).

Par la suite (1974), notre organisme a été accrédité comme *Centre local d'aide juridique* par la Commission des services juridiques pour offrir les services prévus à la Loi sur l'aide juridique dans les quartiers de la « Pointe » et de la « Bourgogne ». On demeurait ainsi un organisme indépendant et autonome du réseau gouvernemental, mais on obtenait un statut prévu à la loi de même qu'un financement annuel.

Nous avons donc un double statut et double mandat : OBNL de défense des droits et Centre local d'aide juridique.

Nous avons un fonctionnement démocratique et les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers sont invités à devenir membres de notre organisme. Les membres participent à la détermination des orientations et à la vie associative, entre autres en exerçant leur droit de vote et de parole lors des activités et assemblées. Nous comptons présentement 158 membres.

Au cours des dernières années, la participation aux assemblées générales a toujours été significative par le nombre de membres et d'observateurs présents. Les assemblées ont aussi très souvent permis d'aborder différentes thématiques reliées à l'accès à la justice et à la défense des droits.

En plus des assemblées générales, nous tentons de maintenir nos liens avec la population en général et avec nos membres, que ce soit par les communications écrites (courrier, courriel), l'affichage dans le milieu, les journaux communautaires, le site Internet, nos activités collectives, nos services individuels et notre présence dans les lieux de concertation de notre milieu.

Précisons que les services et activités offerts dans le cadre de notre mandat d'OBNL de défense des droits sont ouverts à toute personne habitant les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, qu'elle soit membre ou non de l'organisme et ce, quel que soit son revenu. Toutefois, les services juridiques individuels, offerts en vertu de la Loi sur l'aide juridique, doivent l'être en conformité avec les critères d'admissibilité prévus à cette loi. Ces services sont offerts sans lien avec le statut de membre de l'organisme pour les personnes habitant nos quartiers d'intervention (Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne).

Pour réaliser les différents volets de sa mission, l'organisme compte sur une équipe engagée et compétente, comprenant les membres du conseil d'administration, les membres du personnel, des stagiaires et étudiant.e.s.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comprend 14 postes répartis ainsi : 10 citoyen.ne.s et de 2 représentant.e.s d'organismes communautaires (1 par quartier), 1 représentant.e du personnel et la coordonnatrice de l'organisme qui elle, n'a pas de droit de vote. Le conseil voit à la mise en œuvre de la mission de l'organisme et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle ainsi qu'à la bonne gestion de l'organisme. Cette année, un poste est devenu et demeuré vacant en cours d'année.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

Poste		Fin de mandat
Citoyenne	**Sharmin Afroz**	2017
Citoyen	**Éric Belzile**	2018
Citoyenne	**Jocelyne Bernier**	2017
Citoyenne	**Micheline Cromp** (présidente)	2017
Citoyenne	**Adèle D'Silva**	2018
Citoyen	**Normand Laforce** *(poste vacant depuis le 31-05-17)*	
Citoyen	**Stéphane Lampron**	2018
Citoyenne	**Madeleine Macdonald** (vice-présidente)	2018
Citoyenne	**Maria Inès Pérez** (trésorière)	2018
Citoyen.ne	*(poste vacant)*	
Organisme communautaire de Pointe-Saint-Charles	**Centre des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles** (représenté par **Pierre Riley**) (secrétaire)	2018
Organisme communautaire de la Petite-Bourgogne	**Desta Black Youth Network** (représenté par **Yves Mukengeshayi**)	2018
Représentante du personnel	**Pascale Brunet**	
Coordonnatrice (sans droit de vote)	**Claude-Catherine Lemoine**	

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ont tenu, entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, neuf (9) rencontres régulières et quelques rencontres de comités de travail. Les membres du conseil d'administration notent que la cogestion avec l'équipe de travail se déroule très bien.

Parmi les principaux dossiers traités par le conseil, mentionnons :

- Priorités de travail;
- Prévisions budgétaires 2016-2017, suivi des états des résultats, prévisions budgétaires 2017-2018;
- Demandes de financement;
- Négociation de l'Entente budgétaire et administrative annuelle avec le CCJM;
- Traduction vers l'anglais et révision de la Politique de gestion des plaintes;
- Analyse comparative des contrats d'assurance de l'organisme;
- Évaluation du personnel;
- Suivi des travaux de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;

- Mobilisation pour un meilleur financement du communautaire par la campagne « Engagez-vous pour le communautaire »;
- Campagne Pauvre+Captif et recours juridique pour contester la disposition limitant les séjours hors-Québec des prestataires de l'aide sociale;
- Suivi du projet de loi 70 (devenu loi 25) concernant entre autres l'instauration du Programme Objectif Emploi pour les prestataires de l'aide sociale;
- Suivi de la campagne « Mon OBNL n'est pas un lobby » concernant le projet de loi 56;
- Le déploiement de nos activités d'éducation sur les droits;
- Campagne «Espace en voie de disparition» pour la protection du logement locatif d'Action-Gardien;
- Positionnement d'Action-Gardien sur les enjeux d'habitation;
- Évaluation de notre participation dans les concertations;
- Membership au RCLALQ;
- Activités conjointes du conseil d'administration et de l'équipe de travail comme une « Tournée des tribunaux »;
- Notre offre de service en général;
- La qualité des services;
- Adoption des états financiers;
- Admission des nouveaux membres;
- Planification de l'assemblée générale annuelle;
- Mouvement du personnel et prolongation des contrats;
- Tolérance zéro à la violence;
- Projet à venir concernant un audit sur l'accessibilité de nos locaux;
- Diverses lettres d'appui.

Le conseil d'administration s'intéresse aussi aux diverses activités communautaires et enjeux dans nos quartiers afin de s'assurer que notre organisme y contribue selon son mandat. Des informations et nouvelles concernant nos quartiers sont donc partagées.

Par ailleurs, quelques fois cette année, nous avons précédé la réunion du conseil d'administration par la projection de documentaires concernant des enjeux historiques de nos deux quartiers et une capsule vidéo portant sur les mythes de l'aide sociale. Nous avons aussi organisé une « Tournée des tribunaux » qui a réuni des membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail et qui consistait en une visite guidée « maison » du Palais de justice de Montréal et brièvement de la Cour d'appel du Québec à Montréal. Ces activités diversifiées ont été bien appréciés par les membres qui y participent selon leurs disponibilités.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus des rencontres régulières mensuelles, les membres du conseil participent à divers **comités**, principalement :

- **Comité de sélection et d'évaluation** : Ce comité a pour mandat de participer à l'embauche des nouveaux et nouvelles employé.e.s et de participer à diverses étapes de l'évaluation du personnel. La coordonnatrice et des membres du personnel sont également appelés à participer à ce comité selon ses besoins.
    - Cette année, le comité a procédé à l'évaluation de trois (3) membres du personnel dans le cadre de l'évaluation périodique des employé.e.s.
- **Comité de gestion des plaintes** : Ce comité est formé de deux (2) membres du conseil d'administration et de la coordonnatrice de l'organisme. Son rôle est de mettre en œuvre la Politique de gestion des plaintes de l'organisme.
    - Rapport du Comité de gestion des plaintes : Cette année, aucune plainte n'a été déposée en vertu de la Politique de gestion des plaintes. Le comité n'a donc traité aucune plainte;
    - Grâce au travail d'une membre du conseil d'administration, la Politique de gestion des plaintes a été traduite vers l'anglais. Ce document en anglais est maintenant disponible sur notre site Internet (www.servicesjuridiques.org);
- **Comité de révision du règlement de régie interne** : Un nouveau comité a été mis sur pied cette année afin de commencer nos réflexions quant à une mise à jour de notre règlement de régie interne. Le comité poursuivra ses travaux l'an prochain avec comme objectif de soumettre des propositions de modifications à l'assemblée générale annuel de 2018.

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

		Parmi nous depuis:
RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ (4 jrs/sem.)	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	1981
ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE (3 jrs/sem.)	**Pascale Brunet**	2012
ADJOINTES JURIDIQUES	**Danielle Whitford**	1982
	Raquel Sanchez	2000
	Martine Tessier	2015
RÉCEPTIONNISTES	**Annik Lafrenière** (remplacement de congé)	2016
	Martine Dieujuste (en congé)	2009
AVOCAT.E.S	**Stéphane Proulx**	1989
	Manuel Johnson	2014
	Zahra Abbas	2016
AVOCATE-COORDONNATRICE	**Claude-Catherine Lemoine**	2012
Nous remercions **Andréa Rousseau** pour sa contribution à titre d'employée d'été (2016) et **Florence Brosseau** pour son implication dans le cadre du programme de Pro Bono Uqam.		

Cette année, l'équipe de travail a choisi de prioriser certaines formations, afin de parfaire nos connaissances et aussi nous sensibiliser à certains enjeux importants. Ainsi, les formations suivantes ont été organisées pour l'ensemble de l'équipe :

- Droit de l'immigration et enjeux avec le droit de la famille, animé par Me Diane Petit du Bureau d'aide juridique en immigration (16 septembre 2016);
- Comment remplir une demande à l'IVAC et éviter certains pièges, animé par un membre de l'équipe (26 janvier 2017);
- Le cadre juridique du travail du sexe, animé par Me Tara Santini, conseillère juridique pour l'organisme Stella (10 mars 2017).

Par ailleurs, certains membres de l'équipe ont participé aux formations suivantes :

- Journée d'ateliers pour mieux offrir nos ressources juridiques aux travailleuses du sexe, animé par l'organisme Stella (26 septembre 2016);
- Colloque sur le Trouble d'accumulation compulsive (27 octobre 2016), organisé par le Comité TAC Élargi;
- Auto-formation sur le logiciel Word 2010 (3 et 4 novembre 2016);
- Pizza-rencontre sur la campagne pour l'augmentation du salaire minimum à 15 $, animé par le Comité Défense des droits d'Action-Gardien (1er février 2017);
- Formation sur la défense collective des droits, animé par le RODCD (21 février 2017);
- Formation sur le plan d'action et le plan de travail, animé par le Centre Saint-Pierre (22 mars 2017);
- Pizza-rencontre sur le revenu minimum garanti, animé par le Comité Défense des droits d'Action-Gardien (17 mai 2017);
- Formation sur la médiation familiale (mai 2017).

MANDAT DE CENTRE LOCAL D'AIDE JURIDIQUE

À titre de Centre local d'aide juridique (nous sommes le seul organisme de ce genre au Québec), notre organisme est accrédité au sein du réseau de l'aide juridique pour offrir dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, les services prévus à la Loi sur l'aide juridique en matière de **droit civil (incluant droit du logement), administratif et familial**. Pour remplir ce volet, notre organisme reçoit annuellement un financement du Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM), lequel est responsable de l'organisation et de la répartition des effectifs et des services d'aide juridique pour la région montréalaise.

Pour ce volet de notre mandat, nous devons appliquer les critères de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* pour déterminer l'admissibilité aux services (admissibilité financière et admissibilité selon la nature des services requis). Ces services sont offerts à toutes les personnes admissibles à l'aide juridique qui habitent soit à Pointe-Saint-Charles ou à la Petite-Bourgogne et cela, que ces personnes soient membres ou non de notre organisme.

Précisons que nous n'offrons aucun service en matière de droit pénal et criminel, droit de l'immigration et de la jeunesse. Ces services sont dispensés par des bureaux spécialisés du réseau de l'aide juridique.

BIENVENUE AUX ENFANTS !

Une nouveauté cette année dont nous sommes fiers : nous avons créé un « coin enfants » à l'accueil ! Une petite table, deux petites chaises, des jouets, des crayons, une boite de livres, et voilà ! Il n'en fallait pas plus pour rendre notre salle d'attente plus accueillante et agréable pour les petits.

D'une part, l'attente pour les rendez-vous est facilitée pour tou.te.s. En effet, nul doute qu'une salle d'attente avec des jouets ajoute du plaisir à la visite « chez l'avocat » !

D'autre part, selon l'âge et les circonstances de chacun.e, l'enfant peut parfois demeurer dans la salle d'attente et jouer pendant que son parent est en consultation. Ainsi, les enfants n'entendent pas toutes les confidences ou détails des problématiques vécues par leurs parents. Nous voyons cette possibilité comme un grand bienfait pour toute la famille.

Merci au Comité jeunesse d'Action-Gardien pour son don de livres dans le cadre de son projet d'initiation à la lecture !

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS INDIVIDUELS

Demandes d'aide juridique traitées en 2016-2017 (et comparatifs)

Dossiers ouverts	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
POINTE-SAINT-CHARLES	485	452	485	446	470	492	564
PETITE-BOURGOGNE	299	272	294	297	271	272	335
Total des dossiers ouverts :	784	724	779	743	741	764	899
MANDATS	255	187	201	156	166	158	194
REFUS	98	63	63	62	58	35	54
Total des demandes traitées :	1 137	974	1 043	961	965	957	1 147

RÉSUMÉ DE L'ENSEMBLE DES DEMANDES 2016-2017

1 137 DEMANDES TRAITÉES

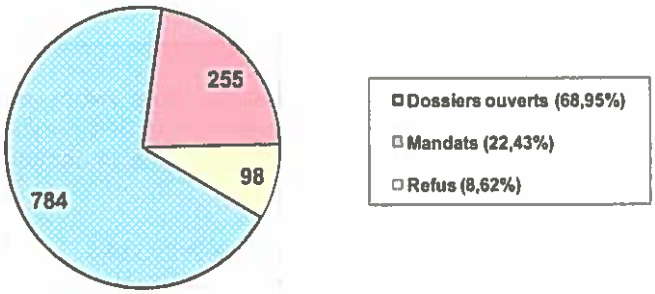

RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LES SECTEURS DE DROIT

2016-2017

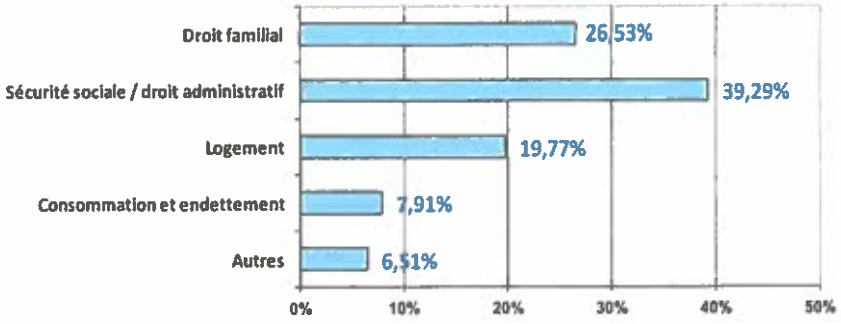

CE QUE NOUS DISENT NOS STATISTIQUES 2016-2017

Nous remarquons une augmentation de demandes d'aide juridiques traitées par notre organisme relativement à l'année précédente, soit **60** dossiers de plus ouverts pour des personnes que nous représentons et **68** mandats d'aide juridique de plus émis pour des avocats de la pratique privée. Soulignons que nous avons pu compter sur la contribution d'une stagiaire du Barreau cette année, ce qui a permis d'augmenter notre capacité à répondre aux besoins juridiques des personnes habitant dans nos quartiers desservis. Nous recevons un financement pour un poste de stagiaire une année sur deux. Bon an, mal an, le nombre de dossiers ouverts pour des personnes que nous représentons se maintient et est plus élevé les années où nous avons la chance d'accueillir un.e stagiaire. Au total, nous avons traité un grand total de **1 137** demandes, ce qui équivaut à **163** demandes de plus que l'an dernier.

Nous remarquons aussi que le nombre de refus de demandes d'aide juridique a augmenté. Les principaux motifs derrière ces refus sont les suivants :

- « Refus de fournir des renseignements » (ce qui inclut aussi les situations où une personne n'a pas pu obtenir les documents exigés ou n'a plus donné suite à sa démarche alors que des documents étaient manquants pour statuer sur son admissibilité à l'aide juridique) : **46**

- « Inadmissibilité financière » : **23**

- « Service non couvert » par la Loi sur l'aide juridique : **14**

Selon nous, l'augmentation du nombre de refus est due à un resserrement des règles administratives pour évaluer l'admissibilité à l'aide juridique. Le réseau de l'aide juridique est sous pression pour exiger tous les documents requis par le règlement, et parfois davantage, pour déclarer une personne admissible à l'aide juridique. Avec la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, une plus grande proportion des personnes que nous représentons ont des revenus de travail ou de pension. En vertu de la règlementation, un nombre beaucoup plus élevé de documents est exigé pour ces personnes que pour les personnes recevant des prestations d'aide financière de dernier recours. Aussi, il est parfois difficile pour les personnes requérant l'aide juridique d'obtenir et de fournir tous les documents requis par les instances supérieures du réseau de l'aide juridique. Cela peut avoir comme conséquence de mener à un refus d'aide juridique ou un abandon par la personne de ses démarches devant ces exigences administratives. Il est trop tôt pour dresser des constats définitifs sur cette question, mais nous demeurons vigilants quant aux raisons qui mènent à un refus d'aide juridique.

Par ailleurs, pour une deuxième année, notre attention se tourne vers la nature des dossiers traités. Nous notons que :

- Tout comme l'an dernier, le nombre de dossiers en matière familiale a diminué en proportion de tous nos dossiers, par rapport aux années précédentes :

Droit de la famille	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2014-2015	264	33,9%
2015-2016	201	27,8%
2016-2017	208	26,5%

- Le nombre de dossier en droit administratif (aide sociale, IVAC, CSST, SAAQ, prestations pour enfants, etc.) a en général augmenté au cours des deux dernières années, tant en nombre absolu qu'en proportion de tous nos dossiers, par rapport aux années précédentes :

Droit administratif	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2014-2015	283	36,3%
2015-2016	314	43,4%
2016-2017	308	39,3%

- Plus précisément en droit administratif, nous avons ouvert encore plus de dossiers en matière d'IVAC, SAAQ et de CSST cette année, ce qui nous fait croire que le mot circule quant au fait que nous pratiquons dorénavant dans ces domaines de droit :

Droit administratif : IVAC, SAAQ et CSST	Nombre de dossiers ouverts
2014-2015	11
2015-2016	24
2016-2017	51

- L'an dernier, nous avions ouvert moins de dossiers en droit du logement qu'à l'habitude. Cette année, ce nombre a grimpé :

Droit du logement	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2014-2015	148	19,0%
2015-2016	120	16,6%
2016-2017	155	19,8%

- Nous avons ouvert beaucoup plus de dossiers en droit de la consommation (protection des consommateurs) encore cette année :

Droit de la consommation	Nombre de dossiers ouverts
2014-2015	8
2015-2016	24
2016-2017	37

Il est trop tôt pour en tirer des conclusions claires ou établir des tendances. Mais ces données soulèvent des questions auxquelles nous demeurerons attentifs :

- Y a-t-il moins de divorce dans la population en général? Moins de mariage? Moins de séparation? Ou, est-ce que la médiation familiale porte fruit en évitant des procédures judiciaires?

- Est-ce que les gens ont plus d'embûches avec l'appareil gouvernemental qui gère les diverses prestations? Est-ce que les mesures d'austérité mènent à davantage de coupures de prestations? Est-ce que les mesures d'austérité mènent à des pratiques bureaucratiques de plus en plus lourdes qui font que les gens n'obtiennent plus les prestations auxquelles elles ont droit pour des raisons de paperasse et autres obstacles administratifs?

- L'an dernier, étant donné la diminution des dossiers en droit du logement concernant des logements privés, nous nous demandions : Y a-t-il moins de logements locatifs privés dans nos deux (2) quartiers, ce qui fait qu'il y a moins de litiges avec des propriétaires privés (par rapport à une coopérative et l'Office municipal d'habitation de Montréal)? Est-ce dû à la conversion de logements locatifs en cottages ou en condominiums? Est-ce moins le cas cette année si cette statistique a bondi? Est-ce que les gens connaissent mieux leurs droits et les ressources qui peuvent les aider? Cela voudrait dire que notre campagne de visibilité ou la campagne « Espace en voie de disparition » portent fruit;

- Est-ce que les litiges en droit de la consommation sont plus nombreux qu'avant ou est-ce que les gens connaissent mieux leurs droits et les ressources qui peuvent les aider?

SERVICES AJOUTÉS À LA LOI SUR L'AIDE JURIDIQUE EN 2013 ET 2014

Rappelons que parmi les mesures incluses dans le *Plan accès justice* déposé au printemps 2012 par le ministre de la Justice de l'époque Jean-Marc Fournier, de nouveaux services ont été ajoutés à la Loi sur l'aide juridique. Ces nouveaux services visent à faciliter l'accès à la justice pour les familles.

Une autre des particularités de ces nouveaux services est le fait qu'ils sont offerts à toute la population, quel que soit son revenu, à coût abordable et en demeurant gratuits pour les personnes admissibles à l'aide juridique gratuite. Nous parlons ici du *Service d'aide à l'homologation*

d'ententes en matière familiale (SAH) disponible depuis novembre 2013 et du *Service administratif de rajustement des pensions alimentaires* (SARPA) disponible depuis avril 2014.

LE « SAH »

Le Service d'aide à l'homologation (SAH) s'adresse aux parents qui s'entendent pour apporter des modifications à un jugement existant relatif à :

- La garde, les droits d'accès, la pension alimentaire d'un enfant;
- La pension alimentaire d'un enfant ou d'un ex-conjoint.

Pour obtenir ce service, le montant total à payer pour les deux parties est de 550 $ et comprend les droits de greffe et les honoraires. Les personnes admissibles à l'aide juridique peuvent être exemptées en tout ou en partie du paiement de leur part. Ce service est rendu via les bureaux d'aide juridique et les personnes n'ont pas à se présenter au tribunal pour l'obtention d'un nouveau jugement. Le traitement de ces dossiers est fait en accéléré par la Cour et le jugement est reçu par la poste.

Le service SAH est offert par le personnel permanent de l'aide juridique ou par des avocat(e)s de la pratique privée.

LE « SARPA »

Depuis le 1er avril 2014, le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires (SARPA) permet aux parents de modifier le montant d'une pension alimentaire pour enfant mineur de façon administrative. Ce service est administré par la Commission des services juridiques. Encore là, le coût du service est raisonnable.

Ce service évite aux parents de devoir retourner devant la Cour et d'encourir des frais importants pour réviser le montant d'une pension alimentaire lorsque surviennent des changements de situation.

Le service SARPA est centralisé. Ce n'est donc pas un service que nous offrons directement aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. Pour plus d'informations :

- Le service téléphonique 1-855-leSARPA (1-855-537-2772) ou, pour la région de Montréal, avec le 514-873-3563;
- le site Internet: www.sarpaquebec.ca.

QU'EN EST-IL?

Encore cette année, nous constatons que, malheureusement, peu de publicité ayant été faite pour ces services par l'aide juridique, peu de personnes savent que ces services existent et y font appel. Concrètement, nous n'avons eu aucune demande de service d'aide à l'homologation dans la dernière année. Cela est dommage, car il s'agit de services utiles qui gagneraient probablement à être largement connus.

BONS COUPS JURIDIQUES : DES DOSSIERS OÙ NOTRE TRAVAIL A FAIT UNE DIFFÉRENCE

LOGEMENT

- Nous avons obtenu le paiement de dommages et intérêt de 3 000 $, incluant des dommages punitifs, pour un locataire suite à une reprise de logement faite de mauvaise foi;

- Une locataire a eu gain de cause alors qu'elle était poursuivie pour des loyers impayés suite à une sous-location. La Régie du logement a reconnu que la locataire avait bien donné son avis de résiliation de bail suite à l'obtention d'un logement social, mais que le locateur fautif avait refusé d'accepter cet avis. La Régie conclut donc que la locataire n'est pas responsable des loyers impayés suite à son départ;

- Dans le cadre d'une entente, l'OMHM (Office municipal d'habitation de Montréal) a accepté d'inscrire de nouveau le nom d'une personne sur la liste d'attente pour un HLM, car bien que cette personne ait refusé un HLM offert, ce refus était mal éclairé puisqu'elle n'était pas au courant des conséquences d'un tel refus (c'est-à-dire le retrait de la liste d'attente);

- Nous avons réglé plusieurs dossiers en utilisant ce qu'on appelle maintenant des « modes alternatifs de résolutions des conflits », comme la médiation et la négociation.

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

- Nous avons obtenu gain de cause devant le TAQ (Tribunal administratif du Québec) pour une victime de violence conjugale que l'IVAC a refusé d'indemniser au prétexte que sa réclamation a été faite plus qu'un an après les événements. Malheureusement, ce dossier a été porté en révision par les représentants de l'État (le Procureur général du Québec) et nous sommes en attente de la décision en révision;

- Dans un dossier où nous représentons une personne ayant été victime d'une agression sexuelle, nous avions d'abord réussi à obtenir un jugement favorable devant le TAQ qui accordait à cette personne une rente importante à vie. Puis, cette décision a ensuite été renversée en révision au TAQ, ce que nous avons dénoncé comme étant de l'acharnement de la part de l'État envers cette personne ayant subi des séquelles importantes. Nous avons donc fait une demande en pourvoi de contrôle judiciaire en Cour supérieure, ce qui implique un travail de rédaction et de recherche considérable. Les nombreuses heures de travail et milliers de pages de jurisprudence consultées ont porté fruit puisque ce dossier est finalement réglé en négociation à la satisfaction de la victime que nous représentons.

AIDE SOCIALE

- Nous avons obtenu la reconnaissance des contraintes sévères à l'emploi après une contestation sur plusieurs années pour une personne atteinte de fibromyalgie, une maladie peu reconnue par les experts de l'aide sociale, par les tribunaux et malheureusement, par la société en général. Nous avons réglé ce dossier en négociation avant la tenue d'un procès;

- Nous avons obtenu l'annulation d'une réclamation de près de 10 000 $ pour revenus de conciergerie non déclarés, ce qui était vivement nié par la personne que nous représentions. Nous avons réglé ce dossier en conciliation;

- Nous avons obtenu l'annulation d'une autre réclamation de près de 10 000 $ après avoir démontré que le trop-versé résultait d'une erreur administrative, car un agent d'aide sociale a donné de mauvais renseignements à la personne prestataire.

DROIT DE LA FAMILLE

- Nous avons réussi à désamorcer des situations conflictuelles et conclure des ententes à la satisfaction des parents et enfants majeurs que nous représentons. Ces ententes sont selon nous dans le meilleur intérêt des enfants de ces familles;

- Nous avons multiplié les démarches et obtenu très rapidement un divorce pour une personne afin de l'aider dans son parcours d'immigration pour qu'elle puisse être couverte par la RAMQ pendant sa grossesse et recevoir des soins et suivi de santé.

CSST (ACCIDENT AU TRAVAIL)

- Nous avons obtenu que le Tribunal administratif du travail (TAT) reconnaisse qu'un travailleur conserve une atteinte permanente et des limitations fonctionnelles suite à son accident de travail, alors que la Commission des normes, équité, santé et sécurité au travail (CNESST) estimait qu'il n'en avait aucune. (Cette décision est malheureusement portée en révision par la CNESST, audition à venir).

- Nous avons obtenu que le TAT reconnaisse qu'un travailleur a subi une rechute, récidive ou aggravation de l'accident de travail, suite à une expertise médicale.

PRESTATIONS DE SOUTIEN AUX ENFANTS

- Nous avons obtenu le versement de prestations de Soutien aux enfants rétroactivement de 10 mois, alors que la demande de prestations était déposée hors délai de plusieurs années, étant donné les faits particuliers de la situation.

AUTRES SERVICES JURIDIQUES OFFERTS PAR NOTRE ÉQUIPE

Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou en personne). Nous répondons ainsi à environ 700 demandes d'information par année. À noter qu'il ne s'agit pas de consultations juridiques complètes, mais bien d'un service d'information, voire de référence, qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème et l'urgence de la situation. Lorsque nous ne pouvons répondre à une demande, nous dirigeons les personnes vers les ressources appropriées.

Pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et qui ne peuvent assumer les frais d'avocats, nous avons répertorié des ressources et documents disponibles. Ces renseignements sont disponibles sur notre site Internet www.servicesjuridiques.org et à nos bureaux.

Nous offrons un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous.

Nous apportons soutien et conseils à des organismes communautaires qui sont aux prises avec des questions d'ordre juridique, souvent en lien avec leur statut d'OBNL. Nous apportons aussi un soutien aux intervenants communautaires, travailleurs sociaux, infirmières, etc., œuvrant dans des organismes de nos territoires d'intervention afin de les soutenir dans leurs démarches auprès de citoyen.ne.s lorsque des questions juridiques sont en jeu. Nous avons également une entente de service avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles selon laquelle nous leur fournissons certains services juridiques.

Bien souvent, nous réalisons que les problématiques et les besoins des personnes qui nous sollicitent dépassent le seul aspect juridique de la demande de services. Dans nos interventions avec les personnes requérant nos services, nous tentons d'abord de les rassurer et de les mettre en lien avec les organismes ou ressources adéquates œuvrant dans nos quartiers. Ceci évidemment, avec leur consentement, en respectant les règles de confidentialité, et dans une perspective de soutien global à la personne.

CAMPAGNE DE VISIBILITÉ ET DE PROMOTION

Depuis 2014, nous menons à divers degré une campagne de visibilité afin de mieux faire connaître notre organisme. Le but est de faire connaître l'ensemble de nos volets d'action à la population (juridique, éducation populaire, défense collective des droits et luttes locales et nationales). Nous souhaitons rejoindre davantage les personnes qui sont plus nouvellement arrivées dans le quartier. Nous voulons aussi faire reconnaître notre spécificité comme organisme communautaire de défense collective et d'unique centre local d'aide juridique au Québec. Par ailleurs, suite à la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique de l'an dernier, il nous faut relancer l'ensemble de la population puisque des personnes ayant été refusées à l'aide juridique dans les dernières années pour des raisons financières pourraient maintenant être admissibles financièrement à l'aide juridique.

D'un point de vue plus « technologique », nous avons fait corriger nos coordonnées que Google diffusait sur Internet. Son ancienne façon de nous référencer créait une grande confusion entre notre organisme et l'aide juridique et nos coordonnées affichées étaient un mélange des nôtres et de celles du siège social de l'aide juridique de Montréal (CCJM). Cette correction permet déjà de constater que les gens sont mieux dirigés lorsqu'Internet est utilisé pour trouver des services d'aide juridique.

Par ailleurs, l'un des postulats de notre campagne de visibilité est d'aller au-devant des gens, là où ils sont, plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous. Nous menons cette campagne de visibilité dans l'action, c'est-à-dire que nous tentons de faire en sorte que nos actions au quotidien soient magnifiées le plus possible et atteignent plus d'un objectif. Nous avons donc été présents dans quantité d'évènements publics dans nos quartiers (voir la section subséquente sur les autres activités communautaires).

Cette année, nous avions l'intention de refaire notre dépliant d'information avec la même identité visuelle que les nouveaux panneaux réalisés il y a deux ans. Par manque de temps, cela n'a pas été possible. Nous y verrons l'an prochain.

Lors de la rentrée scolaire 2016, notre dépliant actuel a été distribué dans toutes les portes du quartier de Pointe-Saint-Charles. Nous avons partagé les coûts avec d'autres groupes communautaires du quartier.

Tout au long de l'année, nous avons eu le souci de faire en sorte que nos actions soient publicisées et que nos idées et prises de position soient diffusées. Par exemple, nous avons contribué à la rédaction d'un communiqué de presse de la campagne « Pauvre et captif » le 30 août 2016 et une lettre ouverte en décembre 2016. Aussi, nous avons écrit aux équipes de recherche de certains élus à l'Assemblée nationale (études des crédits avril 2017), nous avons pris part à la mobilisation, rédaction de lettres et conférence de presse du RCLALQ pour que la Régie du logement revienne sur sa décision de ne plus publier les indices moyens d'augmentation de loyer en début d'année 2017). Nous avons rédigé un court mémoire sur le processus de mise au rôle de la Régie du logement dans le cadre d'une consultation du Bureau de la présidence de ce tribunal (juin 2016).

Nous avons donné une entrevue à la radio de CKVL pour annoncer notre activité Portes ouvertes du 27 avril 2017.

Nous avons publié un article dans le journal communautaire *Le Canal* du POPIR-Comité logement :

- « Pauvre et captif : des mesures punitives contre les plus vulnérables », Vol. 7, no. 1, Hiver 2017, p. 5 : http://popir.org/wp-content/uploads/2012/09/LE-CANAL_Hiver_2017_15x11375in.pdf

Nous avons aussi rédigé plusieurs articles pour le journal communautaire *Vues sur la Bourgogne* de la Petite-Bourgogne, disponibles en français et en anglais. Ce journal est distribué dans tout le quartier et est entièrement bilingue :

- « Punaises! Vos droits et obligations », Vol. 5, no. 1, Printemps 2016, p. 11: http://petitebourgogne.org/images/Journal/Vues-Bourgogne-printemps-2016.pdf
- « Cohabitation entre voisins, Extrait d'une présentation des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne », Vol. 5, no. 2, Été 2016, p. 12: http://petitebourgogne.org/images/Journal/journal-ete-2016-petit.pdf
- « La Loi sur l'expropriation et la Charte de la Ville de Montréal : Que peut faire la Ville pour faire avancer nos projets? », Vol. 5, no. 3, Automne 2016, p. 12: http://petitebourgogne.org/images/Journal/vuesbourgogne-septembre-2016-leger.pdf
- « Pauvre et captif », Vol. 5, no. 4, Hiver 2016-2017, p. 4: http://petitebourgogne.org/images/Journal/journal-decembre-2016-light.pdf
- « Deux poids, deux mesures à la Régie du logement », Vol. 6, no. 1, Printemps 2017, p. 4: http://petitebourgogne.org/images/Journal/vuessurlabourgogne-mars-2017-web.pdf

D'autres médias parlent de nous! Notamment :

- « Une bataille sans fin contre l'IVAC », Le Soleil, 15 septembre 2016 : http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201609/15/01-5020796-une-bataille-sans-fin-contre-livac.php
- « Aide sociale : la solidarité commence avec la famille », lettre ouverte de deux personnes impliquées dans la campagne « Pauvre + captif » publiée dans le journal Le Devoir, 17 décembre 2016 : http://www.ledevoir.com/politique/quebec/487351/aide-sociale-la-solidarite-commence-avec-la-famille
- « Des associations de locataires accusent la Régie du logement de tenir la population dans le noir », Radio-Canada, 27 janvier 2017 : http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1013484/des-associations-de-locataires-accusent-la-regie-du-logement-de-tenir-la-population-dans-le-noir
- « Housing activists call on Quebec to reinstate rental board rent guidelines », CJAD, 27 janvier 2017 : http://www.iheartradio.ca/cjad/news/housing-activists-call-on-quebec-to-reinstate-rental-board-rent-guidelines-1.2361744
- « Logement: campagne de sensibilisation dans Pointe-Saint-Charles », Journal Métro, 30 mars 2017 : http://journalmetro.com/local/sud-ouest/actualites/1109830/logement-campagne-de-sensibilisation-dans-pointe-saint-charles/

Localement, nous avons transmis de l'information sur nos activités aux babillards communautaires :

POINTE-SAINT-CHARLES

- Bulletins hebdomadaires des groupes;
- Envoi sur la liste quartier d'Action-Gardien.

PETITE-BOURGOGNE

- Journal Vues sur la Bourgogne;
- Liste courriel via la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé.

Nous avons tenu des kiosques d'information à l'occasion de différentes activités. Nous avons fait de l'affichage et de la diffusion pour chacune des activités des *Jeudis de la justice* dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers. Nous avons également diffusé nos activités via les outils de communication de la Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles et de la Table de concertation de la Petite-Bourgogne (Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé). Nous avons participé au rallye de la santé mentale qui consiste en une tournée des organismes pour faire connaître nos ressources, mission et services.

Outre la liste d'activités et d'évènements communautaires auxquels nous avons participé, notre campagne de visibilité s'est aussi faite à travers les ateliers d'éducation populaire auprès des organismes. À titre d'exemple, nos activités portant sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) ont permis de faire savoir que parmi les nombreux services que nous offrons, nous pouvons accompagner les gens dans leurs démarches et recours avec l'IVAC, notamment devant le Tribunal administratif du Québec.

Tous ces petits et grands gestes contribuent à mieux faire connaître notre organisme et à augmenter sa visibilité auprès de la population.

ANIMATION DANS NOS LOCAUX

Depuis janvier 2017, nous avons installé dans la salle d'attente un montage d'information et d'affiches de sensibilisation sur les augmentations de loyer et la possibilité de la refuser. Une partie du matériel a été faite par l'équipe et une autre par le RCLALQ (Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec).

Nous ne pouvons plus utiliser le panneau « sandwich » que nous avions l'habitude d'installer sur le trottoir à l'extérieur avec de l'information sur nos activités, mobilisations et nos services, car à l'été 2016, l'Arrondissement du Sud-Ouest a averti tous les organismes et commerçants de la rue du Centre que cela allait à l'encontre de la réglementation municipale.

ÉDUCATION POPULAIRE ET ÉDUCATION AUX DROITS

La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux pour les populations défavorisées. Nous défendons au jour le jour des personnes vulnérables, aux prises avec des situations de déni de droits et plus que jamais, en

cette année encore marquée par l'austérité malgré quelques réinvestissements annoncés, nous constatons la fragilité du filet de protection sociale.

Notre pratique de défense de droits par la représentation individuelle se complète par des actions collectives, des activités d'éducation populaire et des activités de mobilisation et de revendication politiques.

Ce volet de nos interventions se déploie sous diverses formes. Les activités de la dernière année sont décrites plus amplement dans les pages suivantes.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Résumé

- 7 Jeudis de la justice, incluant deux (2) après-midis Portes ouvertes;
- 20 ateliers dans les groupes;
- Des groupes variant de 2 à 33 personnes;
- Environ 339 personnes ont participé à ces activités.

LES « JEUDIS DE LA JUSTICE »

Il s'agit de conférences/ateliers portant sur divers sujets visant la diffusion, la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques ou de sujets d'intérêt sociopolitique. Nous tentons d'identifier des sujets qui répondent aux besoins et préoccupations de la population desservie. Ces activités sont généralement données par les membres de notre équipe, mais parfois, selon les thématiques identifiées, nous faisons appel à d'autres professionnels ou intervenants ayant des compétences complémentaires aux nôtres.

Nous tentons ainsi de donner aux personnes qui assistent à ces rencontres, des moyens de faire respecter leurs droits ainsi qu'une meilleure compréhension de certains rouages du système judiciaire.

7 Jeudis de la justice

	Automne 2016	
29 septembre 2016	**Portes ouvertes, avec une thématique sur le droit criminel** *Comprenant 3 mini-ateliers :* **« Casier judiciaire et demande de suspension »**, animé par Yan Chantrel du Comité consultatif pour la clientèle *judiciarisée Adulte (CCCJA)* **« Droit civil ou criminel : quelles différences ? »**, animé par Me Claude-Catherine Lemoine, avocate aux Services juridiques communautaires **« Quels sont les services couverts par l'aide juridique en droit criminel ? »**, animé par Me Richard La Charité, avocat délégué au Comité de révision et Directeur du service des communications de la Commission des services juridiques. L'équipe des Services juridiques communautaires et une avocate invitée pour consultation en droit criminel, Me Arij Riahi.	8 consultations juridiques + 12 personnes pour les mini-ateliers

27 octobre 2016	**Mettons un frein aux frais de santé** Organisé en collaboration avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles et le comité Défense des droits d'Action-Gardien dans le cadre des soupers des Sans-Emploi.	30 personnes
24 novembre 2016	**Mariage, union, séparation et divorce : comment s'y retrouver ?** Atelier organisé en collaboration avec le Comité d'éducation aux adultes de Petite-Bourgogne (CEDA) dans le cadre des cafés-infos. Conférencières : Lydia Bertrand-Siebert, CEDA, Me Zahra Abbas et Me Claude-Catherine Lemoine, Services juridiques communautaires.	7 personnes
	Hiver/Printemps 2017	
23 février 2017	**Taxes municipales et évaluations foncières** Organisé dans le cadre de la campagne Espaces en voie de disparition d'Action-Gardien Conférencier : Pierre-René Perrin, expert en évaluation foncière	23 personnes
30 mars 2017	**Pauvre et captif** Organisé dans le cadre de la campagne « Pauvre + captif » qui dénonce le fait qu'une personne prestataire de l'aide sociale qui quitte le Québec pour plus de 7 jours consécutifs ou 15 jours cumulatifs dans un même mois perd son droit à l'aide sociale. Conférencières : Pascale Brunet, Services juridiques communautaires, et Minouse Joseph, résidente de Petite-Bourgogne et impliquée dans cette campagne.	5 personnes
27 avril 2017	**Portes ouvertes, avec une thématique sur le droit de la consommation** *Comprenant 3 mini-ateliers :* **« La faillite »**, animé par Benoit Ouimet, administrateur chez MNP Syndic autorisé en insolvabilité **« Les pièges du crédit »**, animé par Isabelle Thibeault de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) du Sud-Ouest **« Garanties légales et garanties prolongées »**, animé par Annik Lafrenière des Services juridiques communautaires Organisé par l'équipe des *Services juridiques communautaires.* Benoit Ouimet, administrateur autorisé en insolvabilité, était aussi disponible pour faire des consultations personnelles en matière d'endettement.	7 consultations juridiques + 10 personnes pour les mini-ateliers
11 mai 2017	**15$ de l'heure : un minimum !** Organisé en collaboration avec le comité Défense des droits	33 personnes

	d'Action-Gardien Conférenciers : Cheolki Yoon, militant du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) et coordonnateur de la coalition '15$ maintenant' et Patrick St-Pierre, militant du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN).	

ATELIERS DANS LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

À la demande d'organismes et groupes communautaires, nous offrons aussi des activités d'information sur des sujets à partir des besoins exprimés par leurs membres. Nous avons parfois conçu des présentations spécifiques en fonction de leurs besoins. Nous avons aussi une banque d'ateliers que les groupes peuvent explorer pour identifier des activités de formation. Cette banque d'ateliers est mise à jour chaque année et nous la faisons circuler auprès de nos organismes partenaires et dans les tables de concertation de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Les demandes varient en nombre d'année en année. Nous tentons de répondre à la demande en fonction de nos disponibilités.

Cette année, nous avons animé près de deux fois plus d'ateliers (20) que l'an dernier (11)!

20 ateliers dans les groupes communautaires

27 septembre 2016	**Droits des enfants** à Madame Prend Congé dans le cadre des Mardis discussions, animé par Me Claude-Catherine Lemoine	8 personnes
11 octobre 2016	**Accès à la justice et aide Juridique** au Centre Jeunesse Emploi du Sud-Ouest, animé par Me Stéphane Proulx	15 personnes
24 octobre 2016	**Droit du logement : Vox Pop** dans un HLM de la Petite-Bourgogne aux prises avec des problèmes de nuisance dans un contexte de gentrification commerciale, animé par Me Stéphane Proulx	8 personnes
26 octobre 2016	**Testaments et mandats de protection (en cas d'inaptitude)** au Groupe Impact santé mentale, animé par Me Claude-Catherine Lemoine	13 personnes
14 novembre 2016	**Parcours d'avocat et pratique du droit social** présentation faite à l'École du Barreau, animé par Me Manuel Johnson	30 personnes
17 novembre 2016	**Demande à l'IVAC : Comment remplir une demande & enjeux de confidentialité** atelier s'adressant aux intervenantes sociales et tenu dans nos locaux aux Services juridiques communautaires, animé par Me Manuel Johnson	12 personnes
21 novembre 2016	**Droit des locataires en HLM** à la salle de la Coalition de la Petite-Bourgogne, organisé par l'Association des locataires des Îlots-Saint-Martin, animé par Me Manuel Johnson, co-organisé avec le POPIR	16 personnes
5 décembre 2016	**Droit du logement** au Centre Monseigneur-Pigeon à Côte-Saint-Paul, avec le POPIR dans le cadre d'une activité organisé par la table de	8 personnes

	quartier de Côte-Saint-Paul, animé par Me Manuel Johnson	
8 décembre 2016	**Pensions alimentaire et garde des enfants** à Partageons l'espoir, animé par Me Stéphane Proulx	2 personnes
25 janvier 2017	**Aide juridique : Comment ça fonctionne?** Dans le cadre des soupers communautaires de l'auberge communautaire du Sud-Ouest, Animé par Me Manuel Johnson et Danielle Whitford	8 personnes
26 janvier 2017	**Droit du logement** à Formétal, animé par Me Claude-Catherine-Lemoine	9 personnes
30 janvier 2017	**Droit du logement et le Trouble d'accumulation compulsive (TAC)** Au CLSC Verdun avec l'équipe de soutien TAC, animé par Me Claude-Catherine-Lemoine	8 personnes
15 février 2017	**Séjours à l'étranger** au CEDA (2515 Delisle) dans le cadre des café-info, animé par Me Zahra Abbas	7 personnes
24 février 2017	**Une avocate et une technicienne juridique : qu'est-ce que ça fait?** à la Polyvalente Saint-Henri, organisé dans le cadre de la Journée Carrière (Demande de Visez Droit), animé par Annik Lafrenière et Me Claude-Catherine Lemoine	25 personnes
14 mars 2017	**Droit du logement et le bail** à Madame prend congé dans le cadre des Mardis discussions, animé par Me Manuel Johnson	7 personnes
14 mars 2017	**La garde d'enfants et les droits des pères** à Formétal, animé par Me Stéphane Proulx	9 personnes
16 mars 2017	**IVAC** Présentation pour des étudiants tenue dans nos locaux aux Services juridiques communautaires, animé par Me Manuel Johnson	2 personnes
18 avril 2017	**Punaises de lit** À la Bibliothèque Saint-Charles, animé par Me Manuel Johnson	6 personnes
19 avril 2017	**Testaments et mandats de protection (en cas d'inaptitude)** aux Habitations Oasis, animé par Me Zahra Abbas	8 personnes
23 mai 2017	**Rôles et responsabilités des administrateurs d'un conseil d'administration** au CPAS, animé par Pierre Riley du Centre des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles et Me Claude-Catherine Lemoine	5 personnes

DIFFUSION D'INFORMATION JURIDIQUE

Cette année, nous avons continué d'alimenter régulièrement notre site web (www.servicesjuridiques.org) de nouvelles juridiques en lien avec notre pratique et les préoccupations du milieu. Par exemple :

- « Non aux 'fake income': l'aide sociale ne peut imputer des revenus de chambre inexistants », 16 mai 2017;
- « Privée de prestations de soutien aux enfants car elle touche une pension alimentaire pour l'enfant dont elle s'occupe », 10 janvier 2017;
- « Le manuel ADEL utilisé par les agents de l'aide sociale est maintenant en ligne », 9 janvier 2017;
- « Nous dénonçons l'adoption du PL70: Quelle honte ! », 14 novembre 2016;
- « La Loi sur l'expropriation et la Charte de la Ville de Montréal : que peut faire la Ville pour faire avancer nos projets? », 11 novembre 2016;
- « La Cour Supérieure inflige un soufflet au Tribunal administratif du Québec », 6 octobre 2016 ;
- « Pauvre + Captif // Aide sociale : Recours judiciaire déposé pour invalider la nouvelle limite pour les sorties du Québec », 30 août 2016;
- « La notion « d'erreur administrative » élargie par le Tribunal administratif du Québec », 29 août 2016;
- « Dépôt d'un mémoire pour une mise au rôle équitable et transparente à la Régie du logement », 4 juillet 2016;
- Annonces de nos activités des Jeudis de la justice, Portes ouvertes et assemblée générale annuelle, tout au long de l'année.

Nous avons aussi maintenu l'offre de documentation juridique gratuite – sur divers sujets – disponible dans nos locaux (dépliants et matériel relié aux sessions d'information). Nous avons maintenu nos communications avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services, activités et informations sur divers sujets tant par envoi postal que par courriel.

COMITÉ D'ÉDUCATION AUX DROITS

Lors de l'assemblée générale 2014, nous avions annoncé la création du comité d'éducation aux droits. Le but du comité est de permettre et de favoriser la participation citoyenne aux activités de l'organisme. Par le passé, ce comité a contribué à identifier des sujets d'ateliers pour les *Jeudis de la justice*, proposer des activités ou projets collectifs, discuter d'enjeux reliés à la justice ou donner un coup de main pour des envois postaux ou autres activités.

Cette année, une membre de ce comité a participé à la tenue d'un kiosque durant le Festival Vivre Ensemble à la Petite-Bourgogne le 10 septembre 2016. Aussi, quelques rencontres ont eu lieu et certaines belles idées ont été discutées. Cependant, la participation à ce comité n'a pas été au rendez-vous. Il y avait peu de personnes présentes aux rencontres et moins d'énergie autour de la table pour porter des projets.

Comme nous sommes grandement impliqués dans la campagne « Pauvre + captif » que nous présentons plus loin dans ce rapport et que cette campagne est également un espace ouvert et où la participation citoyenne est encouragée et présente, nous avons décidé en cours d'année de mettre en veille notre comité d'éducation aux droits. Pour le moment, nous considérons que notre énergie limitée est ainsi mieux investie et contribue davantage à permettre la participation des citoyen.ne.s dans la réalisation de notre mission.

Nous verrons l'an prochain s'il y a lieu de relancer le comité d'éducation aux droits.

AUTRES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Outre les *Jeudis de la justice* et des ateliers dans les groupes, il est important pour les *Services juridiques communautaires* d'être présent lors des activités communautaires organisées par d'autres organisations et de participer aux luttes sociales qui touchent les gens qui fréquentent notre organisme. Cela permet aux résident.e.s de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne de connaître les membres de notre équipe en dehors des moments où ils se présentent dans nos locaux pour obtenir des services juridiques. Bref, le fait d'être présent lors de ces événements permet de renforcer le lien de confiance et de tricoter nos liens avec la population et les organismes, tout en augmentant la visibilité de notre organisme.

Événements :

- 10 septembre 2016 : Festival Vivre Ensemble à la Petite-Bourgogne (kiosque)
- 7-8-9 novembre 2016 : mobilisation pour un meilleur financement du communautaire :
    - 7 novembre 2016 : Soupe populaire devant les bureaux de la députée et ministre Dominique Anglade (organisation et présence)
    - 8 novembre 2016 : Tractage au métro Charlevoix (organisation et participation)
- 9 novembre 2016 : Manifestation du FRACA (participation)
- 16 novembre 2016: Lancement de la campagne « Régie du logement : Assez du deux poids deux mesures » du RCLALQ (participation)
- 28 novembre 2016 : Résultats du sondage sur les projets à développer pour le terrain de l'ancien Negro Community Center (participation)
- 1er février 2017 : Pizza-rencontre sur la campagne pour l'augmentation du salaire minimum (organisation et participation de presque toute l'équipe)
- 21 février 2017 : Formation sur la défense collective des droits (participation)
- 5 mai 2017 : Soirée solidarité au Carrefour d'éducation populaire (kiosque)
- 10 mai 2017 : Manifestation dans le cadre de la Semaine pour la dignité des personnes assistées sociales (organisation d'un kiosque et participation)
- 17 mai 2017 : Pizza-rencontre sur le revenu minimum garanti (organisation et participation)
- 18 mai 2017 : ROPASOM/Rendez-vous des aînés 2017 (kiosque)

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

L'accès à la justice, et tout particulièrement l'accès à l'aide juridique, est au cœur de notre mission. Ainsi, lors de chaque assemblée générale et dans chaque rapport d'activités depuis 2007, nous discutons des enjeux et faisons état des actions de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

L'an dernier, nous avons célébré en grandes pompes la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique. En effet, depuis le 1er janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés de façon significative pour qu'une personne seule qui travaille au salaire minimum (35 heures par semaine) ait droit à l'aide juridique gratuite, succès d'une lutte collective menée depuis huit (8) ans.

Cette année, nous avons continué notre participation et maintenu notre leadership au sein du comité de travail de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Suite à ce gain important, un comité de travail a été formé afin de faire progresser nos réflexions en matière d'accès à la justice et de proposer de nouvelles priorités pour la Coalition. Durant ses huit (8) premières années d'existence, la Coalition s'est beaucoup lancée dans l'action, les mobilisations, les représentations politiques et le développement de l'argumentaire autour de sa revendication principale. Cette année, le comité de travail a pris un peu de recul, le temps d'amorcer des réflexions plus approfondies sur les questions d'accès à la justice, de la place et des fondements de l'aide juridique au Québec, des principes politiques qui doivent encadrer ses actions et rassembler ses membres. Nous avons tenu des débats animés et avons réussi à en retirer des réflexions et positions communes. Nous considérons que ce travail de réflexion, qui peut paraître parfois lent, était nécessaire et portera ses fruits. Des projets bien concrets en découlent déjà.

Au cours de la dernière année, les travaux de ce comité de travail incluent notamment :

- Discussions et débats pour établir des principes de base encadrant l'action de la Coalition;
- Discussions et débats pour convenir des grands enjeux en matière d'accès à l'aide juridique;
- Rédaction d'une déclaration de principes de la Coalition;
- Création d'un questionnaire à soumettre aux groupes membres qui permettra de déterminer quelles sont leurs principales préoccupations et priorités d'action concernant l'accès à l'aide juridique : le contenu du questionnaire est finalisé;
- Analyse des résultats de la hausse des seuils d'admissibilité (en cours);
- Analyse du budget du ministère de la Justice et de la Commission des services juridiques;
- Analyse des données disponibles concernant l'aide juridique et la justice;
- Élaboration d'un plan de travail avec échéanciers;
- Trois (3) communications aux groupes membres de la Coalition (juillet 2016, février 2017, rappel mars 2017);
- Analyse comparative des régimes d'aide juridique du Québec et d'autres provinces (en cours);

- Démarches formelles auprès des candidats au titre de bâtonnier et bâtonnière du Barreau du Québec afin de connaître leurs positions en matière d'aide juridique : infructueuses;
- Liens avec les partis d'opposition et proposition de questions à soumettre au gouvernement dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de la Justice en avril et mai 2017;
- Validation et renouvellement du statut de membres pour tous les membres de la Coalition (en cours);
- Mise à jour de notre base de données des membres de la Coalition et validation des coordonnées (en cours);
- Il y a eu sept (7) réunions du comité de travail tenues et toutes ont eu lieu dans nos locaux;
- Le sous-comité de rédaction de la déclaration de principes s'est réuni une (1) fois;
- Le sous-comité de création d'un questionnaire destiné aux membres de la Coalition s'est réuni à trois (3) reprises.

Nous mentionnons ces réalisations du comité de travail de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, non pas pour nous les approprier, mais parce que notre implication au sein de la Coalition est importante et centrale à notre mission.

Les contributions particulières de notre organisme aux travaux de la Coalition se détaillent comme ceci :

- Le 19 mai 2016, nous avons fait une présentation sur les huit (8) ans de campagne de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, au congrès du RCLACQ (Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec);
- Nous avons participé activement à la rédaction de la Déclaration de principes de la Coalition;
- Nous nous occupons de toutes les communications avec les groupes membres de la Coalition :
    - Création et envoi du bulletin de juillet 2016 pour les membres de la Coalition;
    - Rédaction et envoi du message présentant la Déclaration de principes de la Coalition aux groupes membres en février 2017 et envoi du rappel en mars 2017;
    - Nous recevons les validations de membership et assurons le suivi de tous les messages reçus des groupes membres;
    - Nous sommes en train de créer une nouvelle base de données des membres de la Coalition et de faire la mise à jour de toutes les coordonnées.
- Nous assumons la coordination des travaux de la Coalition :
    - Rappels, coordination et animation des rencontres du comité;
    - Au besoin, nous maintenons le lien avec tous les membres du comité de travail pour nous assurer que chacun reçoit et échange toute information pertinente;
    - Nous préparons les ordres du jour pour les rencontres du comité de travail;

- Nous demeurons le lieu de concertation entre tous les acteurs qui gravitent autour de la Coalition, ses coordonnées officielles demeurent celles de notre organisme et toutes les questions d'information sont traitées par notre équipe.

- Dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de la Justice en avril et mai 2017 :
  - Nous avons participé activement à l'élaboration de questions à soumettre au gouvernement dans le cadre de l'étude des crédits 2017;
  - Nous avons communiqué et fait les suivis nécessaires auprès de partis d'opposition pour leur proposer des questions à soumettre au gouvernement.

Nous soulignons qu'il existe au sein du comité de travail de la Coalition un bon partage des tâches. Les forces de chacun et chacune sont mises en valeur et la mise en commun des réflexions et connaissances de chaque personne est inspirante.

Le temps requis pour dynamiser et soutenir les travaux de la Coalition est considérable et l'équipe note qu'il est toujours difficile d'y consacrer l'énergie et le temps nécessaires. Ce travail est en continu et il sera toujours possible d'en faire plus et de faire mieux.

Par ailleurs, rappelons que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont maintenant arrimés avec le salaire minimum. Ainsi, le 31 mai 2017, ces seuils ont de nouveau été augmentés pour tenir compte de l'augmentation du salaire minimum le 1er mai dernier :

****** Augmentation de 4,7% des seuils d'admissibilité ******

BARÈMES DES REVENUS BRUTS ANNUELS

En vigueur le 31 mai 2017

Coût maximum	Revenus	Une personne seule	Un adulte et un enfant	Un adulte et deux enfants et plus	Conjoints sans enfant	Conjoints et un enfant	Conjoints et deux enfants et plus
GRATUIT	Revenu maximum ou Aide de dernier recours	20 475 $	25 050 $	26 742 $	28 494 $	31 881 $	33 574 $
VOLET AVEC CONTRIBUTION							
100 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	21 490 $	26 292 $	28 068 $	29 907 $	33 462 $	35 239 $
200 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	22 506 $	27 533 $	29 393 $	31 321 $	35 043 $	36 904 $
300 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	23 521 $	28 775 $	30 719 $	32 734 $	36 624 $	38 569 $
400 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	24 537 $	30 017 $	32 045 $	34 147 $	38 205 $	40 234 $
500 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	25 552 $	31 258 $	33 370$	35 560 $	39 785 $	41 898 $
600 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	26 567 $	32 500 $	34 696 $	36 974 $	41 366 $	43 563 $
700 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	27 583 $	33 741 $	36 021 $	38 387 $	42 947 $	45 228 $
800 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	28 599 $	34 984 $	37 348 $	39 801 $	44 529 $	46 894 $

Nous participerons à l'effort de publiciser ces nouveaux seuils qui feront peut-être en sorte que de nouvelles personnes seront dorénavant admissibles financièrement à l'aide juridique.

ACCÈS DES PERSONNES IMMIGRANTES ET RÉFUGIÉES AUX MESURES SOCIALES

Nous sommes fier.e.s d'annoncer que nous portons un nouveau projet cette année! À la demande générale (ou presque...), nous avons entrepris la mise à jour de notre fameux guide « L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec », un guide à l'intention des intervenant.e.s communautaires. Nous irons aussi plus loin en développant une séries d'outils simplifiés d'information juridique à l'intention des nouveaux arrivant.e.s. Ce projet est rassembleur et stimulant, depuis le temps qu'on l'attend!

Ce projet vise à répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des personnes immigrantes et réfugiées pour qu'elles sachent à quelles mesures sociales elles peuvent ou non avoir accès. Le projet permet aussi d'outiller les intervenants et intervenantes communautaires qui travaillent avec ces personnes. Ces intervenants ont parfois une connaissance approfondie de certains programmes sociaux ou une connaissance des rouages du système d'immigration, mais rarement des connaissances approfondies dans ces deux sphères. Notre projet vise à faire le pont afin d'accompagner efficacement les personnes au parcours migratoire.

Un peu de contexte : En 2010, nous avons créé ce guide visant à outiller les intervenant.e.s en milieu communautaire afin qu'ils et elles puissent mieux répondre aux personnes immigrantes en quête d'information sur leurs droits et accès aux mesures de protection sociales. Ce guide, disponible en français et en anglais, était disponible en copie papier à faible coût ou gratuitement en format PDF sur notre site Internet. Nous croyons que ce guide contribue à la reconnaissance des droits des personnes se retrouvant dans une situation d'immigration, cette situation étant souvent synonyme de vulnérabilité.

Depuis 2010, plusieurs programmes sociaux ont été modifiés et le guide est devenu désuet par l'écoulement du temps. Dans sa mouture 2017, notre projet comporte quatre (4) volets :

Volet 1 : Mise à jour en profondeur du Guide à l'intention des intervenants communautaires sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec. Le document se divise en deux parties. La première section explique les particularités des différents statuts d'immigration. La deuxième aborde l'accessibilité des personnes immigrantes à certaines mesures sociales au Québec. Il est question d'aide juridique, d'aide sociale, d'éducation, de la famille, du travail, du logement, de la santé, de l'assurance-emploi, etc. De nouvelles sections sont ajoutées afin de rendre le guide plus complet.

Volet 2 : Développement d'une dizaine d'outils simplifiés à l'intention des nouveaux arrivants, disponibles en six (6) langues. Certains outils présenteront les diverses mesures sociales par statut d'immigration, d'autres porteront sur des thèmes transversaux. L'objectif est de diffuser de l'information simplifiée et disponible en plusieurs langues sur des sujets portant sur diverses mesures sociales et qui conséquemment a un grand impact sur les conditions de vie des gens.

Volet 3 : (Projet pilote) Développement d'une série d'ateliers « prêt-à-présenter », destinés aux nouveaux arrivants.

Volet 4 : (Projet pilote) Développement d'une formation, destinée aux intervenants communautaires qui pourront être des formateurs-relais dans leurs milieux.

Au Canada et au Québec, le statut d'immigration d'une personne détermine souvent les droits ainsi que les services auxquels cette personne a accès. Certaines lois et règlements en vigueur créent des catégories assez claires et précises, relativement aux différents statuts d'immigration ainsi qu'aux droits qui y sont rattachés, tandis que d'autres sont vagues ou tout simplement silencieuses. De plus, de nombreux services gouvernementaux ainsi que leurs employés manquent souvent de clarté sur la manière d'interpréter et d'appliquer leurs propres lois et règlements selon les différents et complexes statuts d'immigration.

Par ailleurs, les personnes ayant un statut précaire ou qui sont simplement sans statut hésitent souvent avant de faire appel aux services de santé, d'éducation ou aux autres services publics. Certaines peuvent craindre d'être dénoncées aux autorités canadiennes puisque l'accès aux services publics nécessite souvent une preuve de la légalité de leur statut. Peu de travailleurs sans statut risquent de déposer une plainte contre un employeur pour la même raison. Ainsi, les immigrants à statut précaire ou encore sans aucun statut se retrouvent marginalisés et souvent parmi les personnes les plus vulnérables de notre société. Une personne peut se retrouver sans statut pour plusieurs raisons. Par exemple, les personnes qui se sont vues refuser une demande de réfugiés, les aides à domicile qui quittent un employeur qui les exploite, d'autres encore, comme les travailleurs, les visiteurs ou les étudiants dont les permis sont expirés. Ces personnes ont moins de droits que les citoyens canadiens et les difficultés rencontrées pour améliorer leur situation sont multiples. Nous dénonçons cette situation et nous rappelons que notre organisme est signataire de la Déclaration pour une cité sans frontières.

Le droit aux mesures sociales est loin d'être universel au Québec. Les personnes ayant un parcours migratoire en savent quelque chose. Nous sommes d'avis que notre projet améliorera leur accès à de l'information juridique adaptée et présentée de façon à leur être utile. Notre projet représente un moyen supplémentaire vers un meilleur accès à la justice pour ces personnes.

Nous avons débuté la mise à jour du guide en février 2017 et les quatre (4) volets du projet devraient être complétés au cours de l'année 2017. Nous tiendrons nos membres et partenaires au courant du lancement officiel et des ateliers et formations à venir.

Nous avons obtenu une nouvelle subvention provenant du Fonds Accès Justice pour réaliser ce projet. La Commission des services juridiques a également fourni une contribution financière.

COMITÉ INTERNE SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Nous avons mis sur pied un nouveau comité interne, composé de quatre (4) membres de l'équipe de travail, chargé de trouver des pistes pour mieux comprendre et nous approprier collectivement les enjeux d'accès à la justice.

Ce comité a porté deux projets cette année. D'abord, nous avons créé la programmation des Ciné-Quartiers. Une fois par mois, l'équipe de travail s'est réuni pour diner ensemble en visionnant divers documentaires liés à l'histoire de nos quartiers et aux enjeux de droits des locataires. À cela s'est ajoutée une visite guidée pédestre du quartier Petite-Bourgogne à l'été 2016. Les Ciné-Quartiers ont connu un vif succès auprès de l'équipe et une nouvelle programmation est déjà prête pour refaire l'expérience l'an prochain.

Deuxièmement, nous avons réfléchi à ce que veut dire la justice et l'accès à la justice. Pour rendre nos réflexions concrètes, nous avons concentré nos discussions autour d'un enjeu de droit du logement que nous connaissons bien : les demandes déposées à la Régie du logement pour obtenir l'éviction d'un locataire pour non-paiement de loyer. Nous avons lu certains textes que nous nous sommes partagés et nous avons rédigé collectivement un texte qui recense de nombreux enjeux d'accès à la justice dans les cas de résiliation de bail pour non-paiement de loyer. Pour

chaque enjeu identifié, nous avons défini le problème, proposé des solutions et précisé comment ces solutions peuvent mener à un meilleur accès à la justice et surtout comment ces solutions contribuent à notre vision commune de la justice.

Ce document de réflexions pourra continuer à être bonifié. Le comité interne sur l'accès à la justice vient tout juste de partager son document de réflexions avec le reste de l'équipe de travail. Les prochaines étapes pour poursuivre nos réflexions sont à déterminer.

AUTRES DOSSIERS DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

AIDE SOCIALE : CAMPAGNE « PAUVRE + CAPTIF »

À pareille date l'an dernier, le coup d'envoi de la campagne « Pauvre + captif » venait d'être donné lors d'une conférence de presse tenue le 17 mai 2016. Le succès de cette conférence de presse a été retentissant! Elle a permis de faire connaître les conséquences directes sur la vie des personnes visées par la mesure limitant les séjours hors Québec, une mesure punitive et sans fondement.

Rappel de la conjoncture : En avril 2015, cinq (5) nouvelles mesures à l'aide sociale étaient adoptées et sont entrées en vigueur dès le 1er mai 2015 :

1. Limitation de la durée des séjours à l'extérieur du Québec : sept (7) jours consécutifs maximum dans un mois ou quinze (15) jours cumulatifs dans un mois;
2. Perte de l'exemption pour revenus de travail si la rémunération est non déclarée;
3. Nouvelle comptabilisation des revenus de chambres et partage de logement;
4. Nouvelle valeur d'exemption des immeubles;
5. Prestation de 200 $ par mois (au lieu de 747 $) pour les personnes en désintoxication.

La campagne « Pauvre + Captif », menée sur les fronts politique, médiatique et judiciaire, trouve ses racines dans le vécu des personnes touchées et recueille leurs témoignages pour faire connaître la détresse humaine causée par la limitation des séjours hors Québec et la profondeur de l'atteinte à nos droits fondamentaux.

Cette année, la campagne a poursuivi ses actions :

- Le recours juridique pour contester par voie judiciaire la mesure concernant les séjours hors Québec a été officiellement introduit;
- Un communiqué de presse a été diffusé : « Aide sociale : Recours judiciaire déposé pour invalider la nouvelle limite pour les sorties du Québec », 30 août 2016;

- Un atelier a été développé afin de faire connaître les enjeux de la campagne, recueillir des témoignages et échanger sur les pistes d'action. Au total, sept (7) ateliers ont été donnés à l'échelle de Montréal dans divers groupes communautaires, rejoignant ainsi une centaine de participant.e.s;

- Des groupes de discussion et diverses animations ont été menés pour recueillir des témoignages;

- Une lettre ouverte a été publiée dans le journal Le Devoir. « Aide sociale : la solidarité commence avec la famille », 17 décembre 2016 :

  http://www.ledevoir.com/politique/quebec/487351/aide-sociale-la-solidarite-commence-avec-la-famille

- Un article a été publié dans le journal Vues sur la Bourgogne (Hiver 2016-2017) et un autre dans le journal Le Canal du POPIR-Comité logement (Hiver 2017) :

  http://petitebourgogne.org/images/Journal/journal-decembre-2016-light.pdf

  http://popir.org/wp-content/uploads/2012/09/LE-CANAL_Hiver_2017_15x11375in.pdf

- Une demande d'accès à l'information a été faite pour mieux cerner les impacts de la mesure;

- Un lien a été fait avec les membres de la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique pour leur transmettre les informations obtenues par la demande d'accès à l'information;

- Un kiosque a été tenu dans le cadre de la Semaine pour la dignité des personnes assistées sociales au CEDA le 10 mai 2017;

- Alimentation du site Internet et ajout de témoignages : www.pauvreetcaptif.com.

La demande d'accès à l'information a permis de confirmer ce que nous savions déjà : cette mesure affecte tout particulièrement les personnes nées en dehors du Canada et est un exemple clair du racisme systémique qui traverse entre autres le système d'aide sociale. Entre juin 2015 et novembre 2016, 2 259 personnes ont vu leur chèque d'aide sociale coupé suite à un séjour hors de la province (alors que le gouvernement du Québec prétendait que cette mesure toucherait uniquement 400 personnes au Québec). Au total, 83,6% de ces personnes sont nées hors du Canada et 75,3% des personnes affectées vivent à Montréal. Nous continuons à dénoncer cette mesure qui est raciste et qui attaque la dignité de toutes les personnes prestataires d'aide sociale.

La campagne « Pauvre + Captif » est portée par des groupes et par quelques personnes qui sont directement affectées par la mesure dénoncée. Nous soulignons l'engagement et la détermination de ces personnes qui participent à tous les aspects de la campagne.

Les groupes à l'initiative de la campagne « Pauvre + Captif » sont : Action-Gardien, la table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles; Comité des sans emploi de Pointe-Saint-Charles; Front commun des personnes assistées sociales du Québec; Project Genesis/Projet Genèse; Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne; Welfare Rights Committee of South-West Montreal.

L'engagement et le parti pris des *Services juridiques communautaires* pour la défense des personnes assistées sociales ne font aucun doute. Notre participation à la campagne « Pauvre + Captif » est source d'inspiration pour toute notre équipe. Elle répond également à l'une de nos

priorités de l'année, soit de dénoncer et de contester les lois et règlements qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus.

AIDE SOCIALE : CONTRE LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

L'an dernier, nous avons beaucoup discuté du projet de loi 70 – *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.* Tant au sein de l'équipe que du conseil d'administration, nous avons approfondi nos réflexions et avons pris position contre ce nouveau système de travail forcé en violation avec plusieurs droits fondamentaux de la personne.

Le 10 novembre 2016, ce projet de loi a finalement été adopté après quelques modifications pour devenir la loi 25. Nous avons publiquement dénoncé son adoption, entre autres par une publication sur notre site Internet quelques jours plus tard (« Nous dénonçons l'adoption du PL 70: Quelle honte ! », 14 novembre 2016). En effet, même dans sa version modifiée (qui a été disponible des mois plus tard à cause du conflit de travail qui perdurait), nous constatons le décalage flagrant entre les préjugés véhiculés dans ce projet de loi et la réalité vécue par les personnes démunies avec qui et pour qui nous travaillons au quotidien.

L'élément central de cette loi est l'instauration du Programme Objectif Emploi, un programme de type « Workfare » qui rend obligatoire l'acceptation d'un emploi ou la participation à des mesures d'aide à l'emploi en échange d'une prestation, sous peine de se voir imposer des pénalités financières. D'emblée, nous dénonçons cette approche coercitive et punitive qui repose sur les préjugés les plus décriés concernant les personnes assistées sociales. L'aide financière de dernier recours est un droit et doit le demeurer.

Nous continuons de suivre ce dossier de près et demeurons alertes : un règlement devrait être publié sous peu afin de préciser plusieurs éléments sur lesquels la loi est silencieuse, comme le montant des pénalités par exemple. Nous dénoncions déjà l'an dernier le pouvoir de règlementation beaucoup trop étendu de sorte que les éléments les plus importants du Programme Objectif Emploi demeurent à ce jour inconnus. Après la publication à venir du règlement, nous aurons ensuite 45 jours pour faire parvenir nos commentaires aux décideurs et nous comptons profiter de cette occasion pour faire valoir nos points de vue.

Nous avons participé à une manifestation qui a eu lieu au cours de l'année concernant le PL 70. Notre organisme est signataire de la déclaration d'appui de la Coalition Objectif Dignité : https://objectifdignite.org/signer-la-declaration-dappui/.

DROIT DES LOCATAIRES : RÉGIE DU LOGEMENT, RÉGIE DU LENTEMENT

Cette année, nous avons pris la décision de devenir membre du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

Nous avons participé à quelques actions du RCLALQ dans le cadre de sa campagne « Assez du deux poids deux mesures » qui dénoncent le traitement inéquitable des demandes déposées devant la Régie du logement qui fait en sorte d'accorder des dates d'audition qui favorise les droits des propriétaires. Nous parlions avant de la campagne « Régie du lentement » pour illustrer les longs délais que doivent attendre les locataires avant de pouvoir se faire entendre à la Régie. Nous appuyons cette campagne et constatons régulièrement les injustices qui découlent de cette situation dans les dossiers des personnes que nous représentons à la Régie du logement.

Pour soutenir la campagne, nous avons participé à l'action de lancement du RCLALQ le 16 novembre 2016. Nous avons aussi écrit un article sur la campagne « Assez du deux poids deux mesures » dans le journal communautaire Vues sur la Bourgogne.

Par ailleurs, en juin 2016, nous avons déposé un court mémoire à la Régie du logement dans le cadre de ses consultations concernant la révision du processus de mise au rôle. Nous avons émis des recommandations pour une mise au rôle plus équitable et transparent. Notre mémoire peut être consulté à l'adresse suivante :
http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/M%C3%A9moire4.pdf.

Nous avons également participé à la vague de mobilisation menée par le RCLALQ au début de l'année 2017 après que la Régie du logement ait annoncé qu'elle ne publierait plus les indices d'augmentation de loyer (ou estimations moyennes de hausse de loyer). La pratique habituelle de publier les indices permet aux locataires d'évaluer un tant soit peu si les hausses de loyer sont abusives ou non. Nous avons participé à la conférence de presse tenue le 27 janvier 2017 et nous avons écrit une lettre au service des plaintes de la Régie du logement, avec copie au ministre Martin Coiteux, responsable de la Régie du logement, et la ministre Dominique Anglade, députée de notre secteur, pour lui faire part de notre désaccord et mécontentement.

Revue de presse du 27 janvier 2017 :

- « Des associations de locataires accusent la Régie du logement de tenir la population dans le noir », Radio-Canada, 27 janvier 2017 :
  http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1013484/des-associations-de-locataires-accusent-la-regie-du-logement-de-tenir-la-population-dans-le-noir

- « Housing activists call on Quebec to reinstate rental board rent guidelines », CJAD, 27 janvier 2017 :
  http://www.iheartradio.ca/cjad/news/housing-activists-call-on-quebec-to-reinstate-rental-board-rent-guidelines-1.2361744

- "Rental board needs to reinstate rent increase estimates: housing activists", Montreal Gazette, 27 janvier 2017:
  http://montrealgazette.com/news/rental-board-needs-to-reinstate-rent-increase-estimates-housing-activists

Heureusement, cette mobilisation éclair a porté fruit et la Régie du logement a fait volte-face le 9 mars en publiant comme avant les indices d'augmentation de loyer.

DROIT DES LOCATAIRES : CAMPAGNE « ESPACES EN VOIE DE DISPARITION »

Action-Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, porte avec le RIL-Comité logement la campagne « Espaces en voie de disparition », une campagne contre la gentrification (http://www.espacesendisparition.org/). Cette campagne comporte divers volets et vise à protéger le parc de logements locatifs du quartier qui disparaît petit à petit et à aider les locataires à défendre leurs droits. Un enjeu qui cause cette érosion est le phénomène de conversion de duplex ou triplex en maison unifamiliale ou en copropriété.

Ce type de conversion permet à un propriétaire occupant d'habiter son unité. Cela lui permet aussi de l'agrandir au besoin comme dans le cas d'une conversion d'un duplex en cottage unifamilial, ou encore de le détenir en copropriété indivise avec d'autres. Lorsque tous les logements d'un immeuble en copropriété sont habités par des copropriétaires indivis, alors l'immeuble peut être converti en copropriété divise, par une procédure plutôt simple à la Régie du logement.

Ces pratiques ont un effet pervers : la disparition graduelle d'unités de logement locatif disponibles sur le marché. Cela met en péril la capacité des locataires de continuer de se loger dans le quartier, en plus de créer une pression à la hausse sur la valeur foncière avec les conséquences bien connues sur les prix des loyers restants.

Nous nous sommes donc joints à un comité qui développe un avis juridique et un argumentaire afin de mieux utiliser les pouvoirs municipaux existants – et au besoin les élargir – pour encadrer et limiter la pratique des conversions de logements locatifs en copropriété ou en unifamilial. Ce travail est toujours en cours.

Nous avons aussi organisé un Jeudi de la justice en collaboration avec Action-Gardien, dans le cadre de la campagne « Espaces en voie de disparition ». En effet, le 23 février 2017, notre Jeudi de la justice portait sur les taxes municipales et les évaluations foncières. Depuis quelques années, les immeubles de nos quartiers sont soumis à la spéculation, ce qui entraine une hausse substantielle de la valeur des terrains et immeubles. Cette situation touche aussi les coopératives d'habitation et les organismes à but non lucratif. On sait tous que ces hausses de taxes entrainent inévitablement des hausses de loyer. C'est donc dans la perspective de garder nos logements abordables pour le plus grand nombre possible que cette activité a été organisée.

L'objectif était d'en apprendre plus sur le processus de création du rôle foncier, sur les méthodes utilisées pour évaluer les immeubles et sur le processus de contestation des évaluations foncières. Les gens ont répondu à l'appel et la présentation de monsieur Pierre-René Perrin a permis de mieux outiller certaines coopératives pour leur prise de décision. Cette activité a été une belle réussite et son rayonnement a largement dépassé les limites de nos quartiers habituels.

AUSTÉRITÉ ET SOUS-FINANCEMENT DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

En continuité avec les dernières années, nous avons poursuivi nos actions pour contrer et dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement. Nous avons notamment participé activement aux mobilisations des 7, 8 et 9 novembre 2017 de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire » pour un meilleur financement des groupes communautaires :

- 7 novembre 2016 : Soupe populaire devant les bureaux de la députée et ministre Dominique Anglade. Nous avons contribué à l'organisation de la journée et participé en grand nombre lors du rassemblement;
- 8 novembre 2016 : Tractage au métro Charlevoix. Nous avons contribué à l'organisation, avons fourni un soutien logistique étant situé près de la station de métro et avons participé à l'activité de tractage;
- 9 novembre 2016 : Manifestation du FRACA. Nous avons participé à la grande manifestation qui avait lieu à Montréal.

La question du financement requis pour continuer à s'acquitter de nos différentes missions demeure préoccupante. Pour l'année qui vient de s'écouler, à l'image des années précédentes, une partie de notre financement lié à notre mandat de Centre local d'aide juridique a fait l'objet de compressions budgétaires, résultats de coupures gouvernementales dans le réseau de l'aide juridique. Par ailleurs, notre financement provient aussi en partie du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour l'aspect de la défense collective des droits. Notre organisme aurait grand besoin de rehaussement de son financement en défense collective des droits et à tout le moins d'une indexation au coût de la vie. L'avenir de ce programme est incertain.

Pour faire pression sur le gouvernement du Québec en vue d'obtenir un rehaussement significatif du financement de base des organismes de défense collective des droits, le Regroupement des organismes en défense des droits (RODCD) poursuit sa campagne « Engagez-vous pour le communautaire ». Compte tenu de la fragilité de notre financement et de l'importance que revêt cette question pour continuer le travail entrepris, particulièrement le travail de défense collective des droits, nous continuerons d'inclure cette question au cœur de nos priorités pour l'année à venir. Elle est également intimement liée aux politiques d'austérité du gouvernement provincial au pouvoir.

ACTIVITÉS DE CONCERTATION DANS LES QUARTIERS POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

Nous avons participé à diverses luttes et manifestations pour la reconnaissance des droits économiques et sociaux et l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers desservis. La défense des droits des citoyen.ne.s passe en premier lieu par l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, il demeure pour nous essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, et de participer aux instances de concertation et aux actions collectives de défense et de revendication des droits.

Nous participons aux tables de concertation de chacun des quartiers (rencontres régulières, assemblées générales et/ou comités de travail). Plus particulièrement :

TABLE DE CONCERTATION DE POINTE-SAINT-CHARLES ACTION-GARDIEN

- Participation aux assemblées générales mensuelles;
- Participation au comité Défense des droits;
- Participation au conseil d'administration;
- Participation au comité Attribution de fonds;
- Participation à certains volets de la campagne « Espaces en voie de disparition ».

TABLE DE CONCERTATION COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE

- Participation à l'assemblée générale annuelle;
- Contrairement aux années antérieures, nous n'avons pas participé aux activités et rencontres du comité Aménagement et milieu de vie;
- Nous avons tissé certains liens cette année avec des associations de locataires de HLM de la Petite-Bourgogne. Pour mieux répondre à leurs besoins, nous développons une série d'ateliers d'éducation aux droits concernant les HLM. Cette année, nous avons donné un atelier sur les droits des locataires en HLM et, grâce à l'implication d'une étudiante, nous avons un atelier tout prêt sur le calcul du loyer en HLM que nous espérons présenter sous peu;
- Malgré notre retrait du comité Aménagement et milieu de vie, nous avons maintenu des liens avec la Coalition de la Petite-Bourgogne par d'autres façons, soit en rédigeant des articles pour le journal Vues sur la Bourgogne et en tenant le Jeudi de la Justice du

30 mars sur la campagne Pauvre + Captif dans les locaux de la Coalition de la Petite-Bourgogne. Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer nos liens avec les groupes et avec la population de ce quartier.

Par ailleurs, nous avons développé plusieurs liens enrichissants avec d'autres organismes, certains pour la première fois cette année, dans le cadre de nos activités. En effet, tel qu'en témoigne le tableau des Jeudis de la justice (voir ci-dessus), la plupart de nos activités ont été organisées ou animées en collaboration avec nombre de groupes communautaires (travailleurs immigrants, aide sociale, milieu syndical, etc.).

ANCRAGE DANS LE MILIEU JURIDIQUE ET LE MILIEU JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE

Nous avons participé à une journée de réflexion et de mise en commun des pratiques organisée par Stella, l'amie de Maimie. Cette journée a eu lieu le 26 septembre 2016 et a permis de tisser des liens avec d'autres organismes de services, d'accompagnement et de défense collective des droits. Nous avons également pu nous questionner quant à nos pratiques afin d'offrir un espace et des services juridiques les plus accessibles possibles aux travailleuses du sexe et à d'autres populations en situation de grande vulnérabilité. Cette journée a été très appréciée par les membres de l'équipe qui y ont participé, tellement que nous avons invité la formatrice de Stella à venir rencontrer notre équipe de travail au complet le 10 mars 2017 pour nous partager ses connaissances juridiques.

Aussi, comme à chaque année, nous avons participé au forum annuel du Regroupement des cliniques juridiques, organisé par Pro Bono Québec le 30 novembre 2016. Ceci nous permet de continuer à approfondir nos liens avec divers organismes communautaires juridiques.

Par ailleurs, pour la deuxième fois, nous avons créé un partenariat avec Pro Bono UQAM. Nous avons participé à son programme de jumelage en accueillant une étudiante de l'UQAM dans notre organisme afin de développer un atelier sur le calcul du loyer en HLM.

Un membre de l'équipe a aussi été invité à participer à une conférence à l'École du Barreau afin de partager son parcours d'avocat et son expérience de pratique du droit social. Cette présentation a eu lieu le 14 novembre 2016 et une trentaine de personnes y ont assisté.

AUTRES COLLABORATIONS JURIDIQUES

- Un avocat fait partie du comité de liaison de la Régie du logement;
- Un avocat fait partie du comité de droit administratif du réseau de l'aide juridique.

PRIORITÉS 2017-2018

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, il importe tout de même de définir quelques priorités pour l'année qui vient afin de guider nos actions.

Ainsi, les priorités suivantes seront soumises à l'assemblée générale annuelle par le conseil d'administration et l'équipe de travail pour la prochaine année :

VIE ASSOCIATIVE

- Continuer la campagne de visibilité avec un nouveau dépliant de l'organisme;
- Renforcer nos liens avec les groupes et la population de la Petite-Bourgogne;
- Réviser notre Règlement de régie interne en vue d'une adoption d'un règlement révisé à l'assemblée générale annuelle de juin 2018.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les attaques de nos gouvernements envers les services publics et les programmes sociaux et dénoncer par des actions en justice et prises de positions publiques les lois qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus, particulièrement en matière d'aide sociale et de droits des locataires;
- Vulgariser et diffuser de l'information juridique sur les mesures sociales afin de contribuer à la défense des droits des personnes ayant un parcours migratoire.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment :
    - en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
    - en demeurant vigilants quant au nombre et aux motifs de refus de demandes d'aide juridique.